

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 10 FÉVRIER 2026 à 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, M. Gwenael CHAZOT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, Mme Sidonic JABBOUR, M. David ALBRAND.

Absents : Mme Michelle FROMONT qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.  
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2026\_18 : VOIE DE CONTOURNEMENT DU CHEMIN DE LACESSAS  
– CHOIX DU PRESTATAIRE**

Cinq entreprises ont répondu au marché à procédure adaptée lancé pour le chantier de création de la voie communale de Laccessas. Les offres ont été analysées par la Communauté de Communes et ont obtenu les notes suivantes selon les critères choisis :

- Artaud TP au tarif de 122 000 € HT, qui a obtenu la note globale de 5,78/10.
- Cocchi et fils au tarif de 64 873 € HT, qui a obtenu la note globale de 9,06/10.
- Michel Jauffre au tarif de 58 920 € HT, qui a obtenu la note globale de 9,55/10.
- Reynouard TP au tarif de 73 100,75 € HT, qui a obtenu la note globale de 6,84/10.
- Cardinal au tarif de 75 685 € HT, qui a obtenu la note globale de 7,40/10.

La commission MAPA a donc proposé l'entreprise MICHEL JAUFFRE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission MAPA et de choisir l'entreprise MICHEL JAUFFRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,  
Secrétaire de séance




Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le **16 FEV. 2026** 

ID : 007-210701264-20260210-DE\_2026\_18-DE